

A.V. Simulation

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.403.400 euros

Siège social : 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC

829 122 506 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DU 9 MAI 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

[...]

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Conseil d'Administration, la Collectivité des Associés décide l'affectation suivante du report à nouveau et du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Origine

- | | |
|---|----------------|
| - Report à nouveau : | 1 135 302,45 € |
| - Résultat de l'exercice : perte de | - 203 327,34 € |

Affectation

- | | |
|--|--------------|
| - Report à nouveau | 931 975,10 € |
| Ainsi porté de 1 135 302,45 € à 931 975,10 € | |

Totaux

931 975,10 €

931 975,10 €

La Collectivité des Associés, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, reconnaît en outre qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes durant les trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de KPMG (RCS Nanterre 775 726 417) et de nommer :

- EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST (RCS Toulouse 540 800 406) et,
- GRANT THORNTON (RCS Paris B 632 013 843)

en qualité de Co-commissaires aux comptes pour une durée de six (6) années expirant en 2029 lors de la réunion de la Collectivité des Associés statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Collectivité des Associés prend acte de la décision de Monsieur Laurent SALANQUEDA de démissionner de ses mandats de :

- administrateur, et,
- représentant d'OKTAL SAS, administrateur,

à effet du 30 novembre 2022 au soir.

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Alexandre ROBARDEY en qualité d'administrateur jusqu'au 15 janvier 2026 ;
- Monsieur Olivier PEDRON en qualité de représentant d'OKTAL SAS, administrateur, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 15 janvier 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes résolutions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par le Président

